



DECLARATION DE VENTE
(Article 8 du Code des Courses)

	Vendeur		Acheteur
1- Noms, Prénoms et adresses des intéressés.			
2- Noms, âges et origines des chevaux			-..... -.....
3-Enonciation des conditions de vente avec indication des noms de l'ancien et du nouvel entraîneur (Article 26).			
4- Nom de la personne à qui est attribué le pouvoir de faire courir sous son nom, de faire les engagements et de toucher les sommes gagnées.			

Fait à Tunis le

Nom , Prénom & Signature Légalisée
du Vendeur

Nom , Prénom & Signature Légalisée
de l'Acheteur